

# La g@zette

## *du Valbonnais*

*N° 123 – Mars 2018*

### **Une avalanche de « *lavanches* » en Valjouffrey**



Moult *lavanches* sont descendues cet hiver : de gauche à droite, de bas en haut, le Gourjat dans les champs avec à l'arrière plan la Colombière, La Colombière, vue à partir du parking, celle du Gourjat descendue deux fois, celle d'Aillot sur le chemin et ci-contre le chemin des Rabourgs. Notre N°117 relate une *lavanche* qui a déboulé sur Valsenestre en 1749 en tuant trois vaches. Photos de Gérard Jacquemin. Celles de Luc Roudet de l'ONF : <http://lesepilobes.fr/category/blog/>

contenter de l'offre que je lui faisois de traiter cette affaire par écrit. Ainsi, quoiqu'elle ne pût pas me retirer de la commission dont le Roi m'avoit chargé, et qu'elle vit une impossibilité tout entière à obtenir dans le tems présent ce qu'elle avoit prétendu, elle s'avisa quelque tems après de m'attacher à sa maison par des liens plus étroits, et de m'engager en même tems d'une manière toute particulière à la défense de ses intérêts. M'étant donc venue trouver, elle me dit qu'il falloit qu'elle s'ouvrit à moi d'une pensée qu'elle avoit, qui ne me désagrémentoit peut-être pas; qu'elle avoit considéré que son fils, dans l'âge où il étoit, ne pouvoit pas résister à la violence d'un emporté et d'un furieux comme étoit Richard; qu'elle sentoit qu'elle avoit besoin d'une personne comme moi pour arrêter l'insolence d'un si méchant homme; qu'ainsi elle avoit pensé à un moyen de nous joindre et de nous lier ensemble plus étroitement que jamais, qui étoit de marier son fils avec une nièce que j'avois, nommée Anne de Pontis, qui étoit la fille de mon neveu dont j'ai parlé; que l'un et l'autre étoient à peu près du même âge, et que cette nouvelle alliance me rendroit propres les intérêts de sa maison, que je serois obligé de regarder à l'avenir comme la mienne. Je lui répondis, me sentant infiniment obligé de la proposition si avantageuse qu'elle me faisoit, que ma nièce ne méritoit pas cet honneur; mais que si je le refusois pour elle c'étoit que je n'osois pas l'accepter. Elle entendit aussitôt le consentement que j'y donnois, et en témoigna une grande joie; jusque-là que, m'ayant pris au mot, elle me pressa de conclure promptement le mariage, ainsi que nous fîmes, sans beau-

coup de formalités, nous contentant de la sincérité et de la bonne foi avec laquelle nous agissions l'un et l'autre. Je lui témoignai ensuite que j'espérois qu'elle ne seroit pas trompée dans le jugement qu'elle avoit porté de moi, et que je pouvois bien l'assurer qu'aussitôt que je me serois acquitté de la commission de Sa Majesté, je m'emploierois de la bonne sorte à son affaire, et que je périrois plutôt que je ne l'en fisse sortir à son honneur.

Le mariage étant ainsi conclu, et toutes les cérémonies accoutumées étant faites, le jeune M. de Vaubonnez et ma petite nièce, qui pouvoit avoir 60,000 livres de bien, furent mariés avec beaucoup de magnificence. Et lorsque j'eus achevé d'exécuter tous les ordres que j'avois reçus de la part du Roi pour le passage des troupes, je me disposai à aller mettre le nouveau marié en possession de ses terres avec sa femme. Je le conduisis donc moi-même à Vaubonnez, accompagné de dix ou douze de mes amis, tous bien montés et bien armés, avec tous nos gens. Le sieur Richard, ayant su notre arrivée, se renferma dans sa maison avec les gens de sa sorte; et, jugeant bien que ce n'étoit pas à lui à se trouver devant nous, il s'enfuit la nuit suivante pour ne se pas exposer à quelque chose de fâcheux qu'il pouvoit craindre avec sujet de notre part.

Mais ayant appris quelques jours après que j'avois congédié mes amis, et que j'étois demeuré seul à Vaubonnez, il reprit courage et revint la nuit dans sa maison. Il eut même la hardiesse le lendemain de m'envoyer prier de trouver bon qu'il me vint voir, et lui donner la liberté de se promener. Je répondis à celui



qui me vint faire ce message de sa part que je ne conseillois pas à M. Richard de se présenter devant moi, et que s'il étoit assez hardi pour le faire, il pourroit bien s'en repentir plutôt que nous. Lorsqu'il eut appris cette réponse il commença à jurer, s'emportant fort contre moi, et disant tout haut que j'étois un bel homme pour l'empêcher de se promener, et qu'on verroit dans l'occasion qui des deux seroit le plus fort. Il y avoit néanmoins plus de forfanterie que de courage dans son fait, et il parut dans la suite qu'il n'étoit fier que lorsqu'il croyoit avoir la force en main.

Un jour de fête il m'envoya dire qu'il ne croyoit pas que je voulusse l'empêcher d'aller à l'église de Vaubonnez. Je fis réponse que je lui conseillois d'aller entendre la messe autre part, et que je ne souffrirois point qu'un meurtrier qui avoit assassiné lâchement un homme d'honneur dans le château de Vaubonnez, vint se présenter dans l'église même de Vaubonnez, comme pour braver le seigneur qu'il avoit si outrageusement offensé par cette action. Je commandai en même temps à mes gens qui étoient tous de braves soldats de se mettre sur leur bonne mine, et je menai madame de Poligny et ma nièce à l'église, résolu de périr plutôt que d'y laisser entrer cet assassin. Comme j'étois déjà dans l'église, une autre personne me vint dire que M. Richard étoit en chemin et qu'il venoit. Je répondis à cet homme : « Allez lui dire que je l'y attends, et qu'il m'y trouvera. » A l'heure même j'envoyai un homme de cœur et de service que j'avois alors avec moi, et mon valet de chambre, à une petite rue fort étroite par où le sieur Richard devoit

(A suivre)

**Chantelouve** : Marcel Vieux, généalogiste et historien local, a transcrit entre 1990 et 1991 un précieux témoignage de la vie de nos aïeux sur la commune de Chantelouve, relaté par Jean Joubert-Ainarde, maire pendant une vingtaine d'années. Le document original émanait d'Etienne Bos du Périer et a été écrit au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons commencé sa publication dans notre N°106. Voici la suite...

P.66.

a divers particuliers de la commune d'Ornon a l'égard du premier Cognet qui appartient en propriété aux sieurs DUSSEPT de Chantelouve ou a VINCENT et CHABERT du Revier, il est aisé de présumer que dans des temps reculés les deux communes ont pu unanimement l'aliéner .

La commune de Chantelouve retire peu des indévis qui sont peuplés et les indévis qu'elle a avec celle d'Ornon, les habitants du Revier qui sont peuplés et les indévis a leur proximité les facilités a retirer annuellement de la partie au levant quantité de bois taillis dit rare pour le chauffage, ainsi que des pins dont-ils profitent de la guerre pour en faire lytiere ils sont si amateurs de ce dernier objet qu'ils vont jusqu'en aderraciner la bruyere, les farneusiers et l'herbe morte avec une avidité sensible a une chose qu'on dirait que est-autant de pris sur l'ennemi .

La limite de démarcation au levant est la corbe noire qui confine les Freys et Flenet du vent, et se prolonge sur la meme ligne jusqu'a la croix en bois des Partendes plantée a l'angle de la mairie de Francois CHABERT, possédée aujourd'hui par le 3<sup>e</sup> VINCENT du Revier ensuite recoste droit par la Corbe a cote de laquelle il existe un rocher aigu en forme de pain de sucre, passe a coté du Clot de la Mollasse et le coin de l'hache que nous faisons ordinairement pacquer et va se terminer au sommet des Rochers en suivant invariablement la meme ligne .

En l'état les deux communes vivent reciproquement en bonne intelligence, en cas de difficulté ....

P.67.

on trouverait les titres dans nos archives lesquels sont en latin il faudrait alors les faire traduire en français .

Puisque je finit la limite de démarcation avec Ornon qui se termine au couchant près du Clot de Beaumont cela s'engage a décrire cette montagne de suite, en conséquence la montagne du Clot de Beaumont et dépendance que Chantelouve possède par indivise avec le Moulin Vieux, résulte qu'a une époque très reculée les habitants du Moulin Vieux et les habitants de Chantelouve acquèrent des religieux de Perceigne la montagne appelée le Col de Vaunoire, y étant incluse la montagne appelée le Col de Poiriés situé dans le randerment de Hatier et dans la paroisse de Lavalent .

Cette acquisition n'est pas un problème elle est constatée dans une reconnaissance de 1402. Cette reconnaissance reporte les confins d'une manière claire et distincte, elle fut passée au Dauphin pour quatre sols bonne monnaie vieille et antique de cense et la plat accoutumé .

Le 25 mai 1500 autre reconnaissance seulement des habitants

du Moulin Vieux et des Charvins, de la Montagne de Vaunerey qu'ils disent posséder en commun avec la communauté de Chantelouve moyennant 4 Sols .

17 avril 1738 autre reconnaissance des habitants du Moulin Vieux et Charvins de leur part et portions de la montagne de Vaunerey par indivis avec les habitants de Chantelouve .

La commune de Chantelouve a également plusieurs reconnaissances ainsi que grand nombres ....

P.68.

de quittances qui constatent qu'elle a régulièrement payé toutes les années les cences de 4 sols laquelle conjointement avec le Moulin Vieux a constamment joui de lad<sup>e</sup> montagne .

La commune de Chantelouve était en usage d'y faire paître ses genisses sous la garde d'un homme moyennant salaire, le dernier qui a gardé sur cette montagne est un nommé Jean FAVIER dit Jean PORTIS, c'était en l'année 1774 .

On y accédait par un petit chemin, qui montait en serpentant le long du Buës, jusqu'à Corbebelles nous laissions reposer et déjeuner les genisses ensuite nous accédions sur le rocher de la Cachette ayant soin de monter doucement et en file car le chemin était périlleux .

Lorsque la neige tombait sur la montagne et qu'elle y surprenait les genisses nous avions le droit de les faire descendre au dessous du Guai dans un vas communal appartenant à Lavalent ou nous les pouvions laisser trois jours et si dans ce délai la neige n'était pas enlevée de dessus la montagne pour pouvoir remonter nos genisses nous avions le droit de passer par Lavalent, la Valette, Oris et de revenir par Valbonnais .

Depuis la date précitée la commune n'y fit plus garder ses genisses, elle afferma ses droits avec l'agrément d'y faire paquerer ses averages d'hivernages sans néanmoins les y faire coucher .

Enfin ce n'a été qu'au 16 Juillet 1787, que pour la première fois, les habitants de Lavalent cherchèrent à troubler les vrais propriétaires ...

P.69.

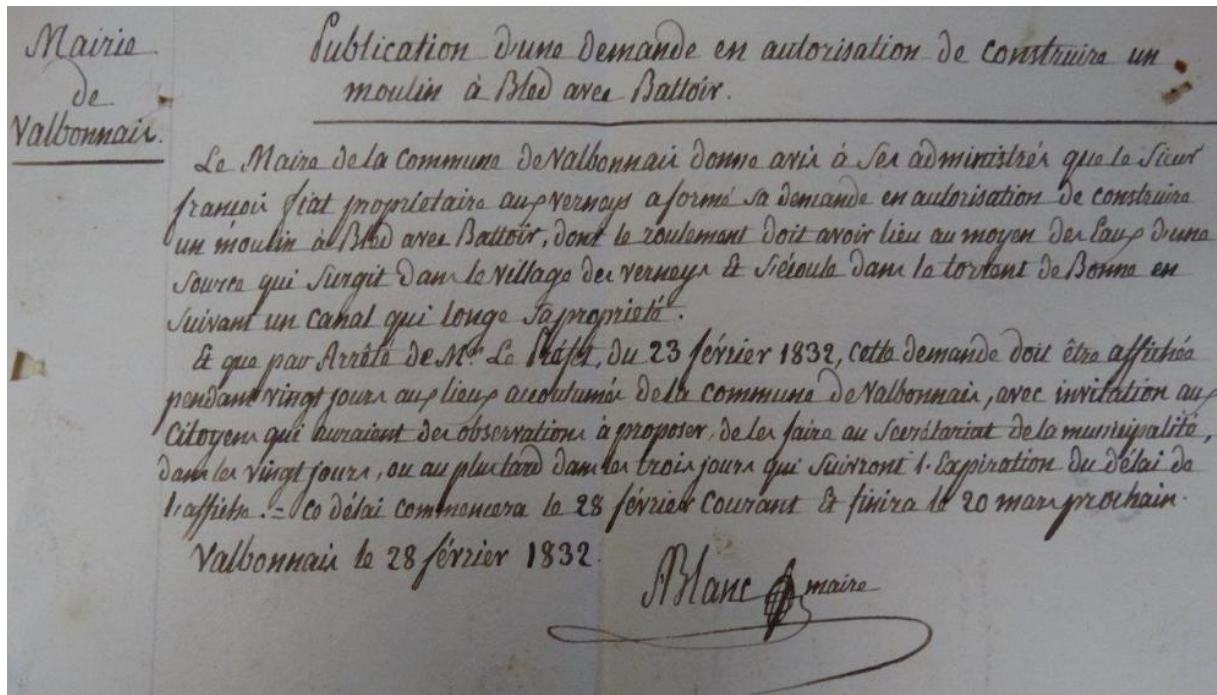
en permettant à François CROS-Badon de faire garder sur cette montagne un troupeau de quatre cent moutons, dans les endroits où les vaches, genisses, et chevaux ne pouvaient aller .

Mais de suite les habitants du Moulin Vieux cherchèrent à reprimer cette voie de fait en se pourvoyant par requête au oy devant parlerent le 16 juillet 1790 .

Le Moulin Vieux soutenait avec raison que jamais Lavalent n'avait fait aucun acte de possession qu'elle n'était pas en état de

(A suivre)

## Un moulin à bled avec battoir sur l'eau rouge des Verneys ?



Qui était François Fiat (1791-1866), le demandeur de l'autorisation ?

Dans l'acte de naissance de son fils Clément Adolphe, né le 27 avril 1830, le sieur François Fiat, **meunier**, âgé de 40 ans, est domicilié **aux moulins de Valbonnais**, là où a accouché sa femme Jeanne Pontonnier, une fille originaire de Séchilienne, qu'il avait épousé le 25 janvier 1810. Un des témoins, Etienne Jourdan, âgé de 33 ans, est boulanger.

Dans l'acte de décès de son épouse, le 17 janvier 1840, **François Fiat** est toujours **meunier**, mais domicilié **aux Verneys**. A-t-il réalisé son rêve : un moulin à bled avec battoir au moyen des eaux d'une source qui surgit dans le hameau des Verneys ? Dans son livre « Lavaldens et La Morte Images d'Autrefois », Lucette Félix-Mallet nous décrit l'aménagement de nos moulins et leurs artifices qui : « comprenait toujours le moulin proprement dit avec les meules à broyer les grains (NDLR : bled); et les battoirs avec leur pierre à gruer qui enlevait l'écorce des grains d'orge ou d'avoine et qui battait également les graines de trèfle ».

Ma grand-mère paternelle, Estelle Mélanie **Hélène Fiat**, épouse Léon Jacquet, était originaire des Verneys, hameau valbonnetin de la rive gauche de la Bonne. Son père s'appelait **François Adolphe Fiat**. Il faut pourtant remonter plus haut dans l'arbre ascendant pour retrouver un autre **François Fiat**, celui qui en 1832 demande l'autorisation de construire un moulin aux Verneys. En grimpant à l'arbre : Fiat Hélène, Fiat François Adolphe, son père, Fiat Clément, son grand-père, et Fiat François (1791-1866), son arrière-grand-père.